

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

Contenu

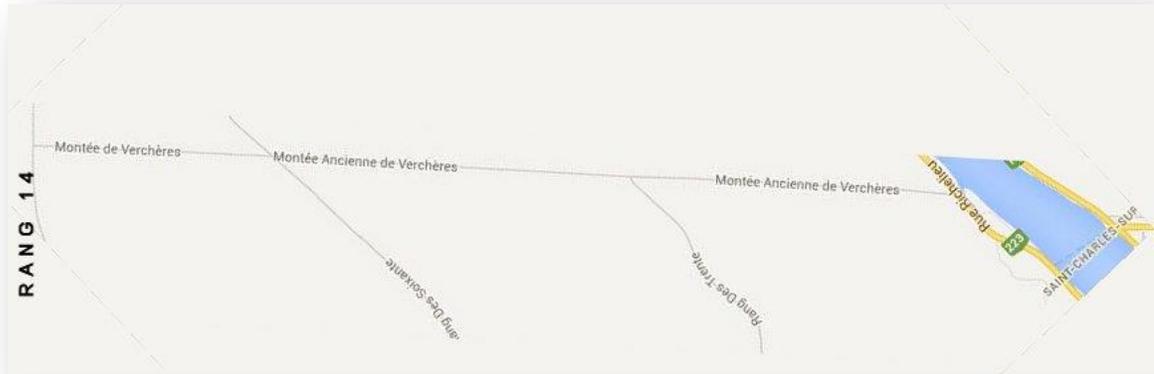
1855.....	3
Toujours les mêmes problèmes, l'entretien et les réparations.....	3
1857.....	4
Nouvel nomination.....	4
1858.....	4
Un gestion complexe.....	4
1859.....	4
Rien n'est régler.....	4
1860.....	5
Une opinion demandée.....	5
Nouvel amendement.....	5
1862.....	5
Un premier pas vers une taxe foncière pour l'entretien des chemins.....	5
1864.....	5
Parfois il faut sévir.....	5
1865.....	6
Demande d'abolir les procès-verbaux.....	6
Nouveau règlement.....	6
On n'est pas encore satisfait.....	6
1866.....	6
Vente à rabais.....	6
1867.....	6
Toujours de la difficulté à administrer ce règlement.....	6
1887.....	7
Des contribuables demandent la fermeture du chemin de ligne de Verchères.....	7
1888.....	7
Suite fermeture du chemin de ligne de Verchères.....	7
1903.....	7
Suite fermeture du chemin de ligne de Verchères.....	7
Demande d'une réglementation.....	8
Adoption repoussée.....	8

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

Avis de motion	8
Homologation du règlement de fermeture.....	8
1904.....	8
Démolition d'une clôture.....	8
La frontière de Monsieur Édouard Ducharme	8
Le maire est autorisé	8
Demande de réouverture d'un chemin.....	8
Des contribuables demandent la réouverture	8
Avis public.....	9
Des frais de procédure sont chargés	9
1915.....	9
Encore l'ancien chemin de Verchères.....	9
L'ancien chemin de Verchères, suite.....	9
Convocation des intéressés	9
Avis de règlement.....	9
Une pétition	9
Opposition à la réouverture.....	9
Une autre opposition	9
1924.....	10
Ouverture d'une route	10
1927.....	10
Notification au conseil	10
On n'est pas du même avis.....	10
1928.....	10
Contestation de la fermeture du chemin de ligne de Verchères	10
1951.....	11
Demande de graveler un chemin	11
Avis de règlement.....	11
1952.....	11
Une nouvelle requête	11
Réouverture d'une partie de route	11
Discussion	11
1954.....	11

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

Divers travaux	11
Avis de fermeture	11
1955.....	12
Entretien	12
1958.....	12
Entretien	12
1970.....	12
Clôture.....	12



Chemin de ligne de Verchères

Sur Google Mapp, c'est le tracé montré sur la carte de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Ce tracé ne représente pas adéquatement le tracé original à partir de son intersection avec le rang des 60 jusqu'au rang des 14

1855

Toujours les mêmes problèmes, l'entretien et les réparations

Décembre, messieurs Augustin Leboeuf et Thomas Achile Leclerc n'ont pas trouvé le temps d'exécuter leur part d'entretien dans le chemin d'en bas, ancienne montée de Verchères. Ils se présentent devant le conseil pour reporter leurs obligations d'entretien à une date ultérieure, vu qu'ils se trouvent chargés de travaux plus qu'ils peuvent en exécuter.

Le conseil s'adresse au surintendant du comté de Verchères pour savoir s'il peut faire droit à la requête de ces messieurs.

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

1857

Nouvelle nomination

Le chemin d'en bas est nommé comme étant le chemin de Verchères.

1858

Une gestion complexe

Les procès-verbaux des chemins de ligne de l'église et de Verchères sont devenus difficiles à administrer. Tous les procès-verbaux rendus, par feu Remi Amable de Boucherville, grand voyer du district de Montréal, sont déclarés être abolis. Ces procès-verbaux concernent les chemins de ligne précités. Le surintendant de Saint-Marc dépose les nouveaux procès-verbaux, lesquels sont homologués officiellement pendant la réunion du mois d'avril.

En août, le secrétaire procède à des perquisitions au greffe de Montréal relativement à l'ancien procès-verbal concernant l'entretien du chemin de Verchères. Les nouveaux procès-verbaux ne semblent pas avoir trouvé toutes les solutions à ce problème.

Le secrétaire est mandaté à dresser un procès-verbal concernant l'entretien du chemin de Verchères. Nous sommes au mois de septembre. La demande porte sur un nouveau règlement indiquant la procédure à suivre dans l'entretien du dit chemin en attendant la publication d'un nouveau procès-verbal. L'acceptation d'un nouveau règlement est adoptée à la majorité des voix.

Le nouveau règlement est adopté en octobre. Ce règlement oblige l'entretien du chemin Verchères par ceux qui en étaient tenus par les procès-verbaux antérieurs.

L'adoption d'un nouveau procès-verbal est remise à une autre réunion.

1859

Rien n'est réglé

À la première réunion de janvier, le nouveau procès-verbal est déposé pour adoption. Vu l'égalité des voix, le maire remet la décision à une prochaine réunion. Les deux requêtes présentées au conseil municipal sont examinées et les intéressés sont entendus. Le chemin de ligne de Verchères est entretenu par les habitants de la première concession et les concessionnaires sont tenus à l'entretien du reste du chemin de ligne d'après la superficie de leur propriété.

Le procès-verbal de l'entretien et de la réparation des chemins de ligne est approuvé le 4 avril.

Le chemin de ligne de Verchères dans sa partie de la première concession est entretenu par les propriétaires qui sont propriétaires des terres situées dans la concession. La partie du chemin située dans la deuxième concession par ceux qui sont propriétaires dans cette concession depuis la terre de Monsieur Michel Ducharme inclusivement jusqu'au bout de ladite concession.

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

La partie située dans la troisième concession sera entretenue par ceux qui ont des terres dans ladite concession en descendant depuis la terre de Monsieur Léophas Leroux inclusivement jusqu'au bout de la paroisse et aussi par tous les habitants de la concession des 14 par part égale proportionnellement à la superficie de leurs terrains possédés.

Le 18 juillet un nouveau procès-verbal pour l'entretien du chemin de ligne de Verchères est approuvé à la majorité des voix.

1860

Une opinion demandée

Au mois d'avril, Me Loranger, avocat de Montréal, émet son opinion sur le procès-verbal du chemin de ligne de Verchères. Une résolution est homologuée pour adopter des mesures de manière à ce que ce procès-verbal soit exécuté. Les inspecteurs sont chargés de rendre le devis en conformité avec le procès-verbal. Monsieur Xavier Benoit demande d'être déchargé de l'entretien de la sa part de chemin de linge.

Nouvel amendement

Le 24 mai le même procès-verbal est amendé pour permettre une charge d'entretien de même valeur. Mais le 25 juin ce procès-verbal est amendé pour vice de forme et fixe l'entretien et la part des travaux des propriétaires le long des chemins de ligne suivant la valeur proportionnelle de leur propriété. Les propriétaires doivent entretenir la moitié des fossés longeant leur propriété. Le secrétaire est nommé surintendant spécial pour dresser ce procès-verbal.

Ce dernier procès-verbal du chemin de ligne de Verchères est accepté le 21 juillet et le conseil demande la préparation du devis des travaux.

1862

Un premier pas vers une taxe foncière pour l'entretien des chemins

En avril, une requête demande que les coûts d'entretien du chemin de ligne de Verchères soient payés par une taxe imposée sur l'évaluation de la propriété des intéressés.

L'étude est remise à plusieurs reprises et le 4 juin, la demande est rejetée jusqu'à la confection du nouveau rôle d'évaluation.

1864

Parfois il faut sévir

En juillet 1864, le conseil force Messieurs André Langevin, Joseph Blanchard et quelques autres à exécuter les travaux qui leur appartiennent dans le chemin de ligne de Verchères.

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

1865

Demande d'abolir les procès-verbaux

Même que parfois les intéressés demandent d'abolir les procès-verbaux. C'est à sa réunion du 22 avril 1865 qu'une demande est adressée au conseil à cet effet afin d'abolir les procès-verbaux du chemin de ligne de Verchères et d'établir un nouveau règlement.

Nouveau règlement

Le jeudi 4 mai 1865, le conseil présente, pour adoption, le règlement portant le numéro 17. Ce règlement régit le chemin de ligne de Verchères. Il modifie le procès-verbal réglant les travaux à faire sur ce chemin de ligne. Il est amendé, pour modifier et expliquer correctement les dispositions dudit règlement de manière à dissiper tous les doutes quant à l'interprétation des termes du procès-verbal. Ce règlement, indique le nom des propriétaires assujettis aux travaux. Ces propriétaires sont tenus de faire leurs travaux ou leurs parts respectives de travaux. Les travaux peuvent être faits par la main-d'œuvre des parties qui sont tenues de le faire et non par contribution en argent. Il est également ordonné que la partie des travaux à faire soit donnée sur le terrain. La résolution est adoptée à la majorité. Trois conseillers votent pour, un contre.

On n'est pas encore satisfait

Le lundi 15 mai 1865, on demande au conseil d'abroger le nouveau règlement concernant les travaux sur le chemin de ligne de Verchères.

Plusieurs autres règlements viendront changer les dispositions concernant le chemin de ligne de Verchères.

1866

Vente à rabais

Le 15 novembre 1866, le conseil autorise le maire à vendre à la porte de l'église l'entretien d'hiver du chemin de ligne de Verchères.

C'est une pratique courante de vendre les travaux d'entretien des chemins d'hiver. Suivant un avis publié à la porte de l'église et à la salle du conseil, les citoyens sont convoqués à un endroit, date et heure, déterminés dans l'avis. L'endroit était souvent désigné sur le perron de l'église. À l'heure précise, le maire ou toute autre personne autorisée offrait à l'enchère l'entretien des chemins d'hiver. Un prix maximal était fixé par le conseil et la vente était accordée au plus bas soumissionnaire.

De temps à autre, lorsque le chemin exigeait plus de travaux, le conseil ordonnait au secrétaire d'en faire la visite et de préparer un rapport en conséquence.

1867

Toujours de la difficulté à appliquer ce règlement

Devant la difficulté à faire observer son règlement, lundi le 21 janvier 1867, le conseil autorise une rencontre avec un homme de loi à Montréal. Le but de la

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

rencontre est principalement pour trouver des moyens plus fonctionnels dans l'administration de la répartition des travaux dans le chemin de ligne de Verchères. Le mois suivant, il nomme le secrétaire surintendant spécial pour faire la visite du chemin de ligne de Verchères et en faire rapport.

Le 10 avril 1867, vu les difficultés d'entretien du chemin de ligne de Verchères et sur la recommandation des avocats, il est décidé à refaire un nouveau procès-verbal.

Le secrétaire est nommé surintendant spécial pour procéder à la rédaction de ce nouveau procès-verbal.

le Lundi 20 mai 1867, le conseil adopte le nouveau procès-verbal concernant l'entretien du chemin de ligne de Verchères et fixe les parties d'entretien.

Plusieurs amendements se succèdent sur ledit procès-verbal.

Le conseil passe un vote pour le paiement des travaux basé sur la valeur des propriétés immobilières. La résolution est adoptée à la majorité. Cinq conseillers votent pour, un contre. Le conseil abroge tous les procès-verbaux antérieurs.

Nous retrouvons pour la première fois dans les procès-verbaux, une liste de répartition des coûts d'entretien du chemin de ligne de Verchères. Cette liste est présentée au conseil à sa réunion du 8 août 1867 par l'inspecteur Augustin Larivée. Le montant approuvé est de 41 livres et 15 sols, ancien court. Le secrétaire est chargé de faire la collecte de ces sommes. Le procès-verbal indique quelques comptes payés

souvent, le secrétaire, sur ordre du conseil, doit aviser les inspecteurs de faire leur travail

1887

Des contribuables demandent la fermeture du chemin de ligne de Verchères

À la réunion du lundi 5 décembre 1887, Monsieur Flavien Vary, au nom de plusieurs contribuables, demande au conseil de bien vouloir fermer le chemin de ligne de Verchères, à partir de la rivière Richelieu jusqu'au Rang des 14. Monsieur Joseph Langevin émet une opposition. Le conseil remet sa décision.

1888

Suite fermeture du chemin de ligne de Verchères

Cette requête est à nouveau présentée au conseil le mardi trois avril 1888 et la décision est remise. En juin de la même année, le conseil ordonne des travaux dans les fossés dudit chemin de ligne.

1903

Suite fermeture du chemin de ligne de Verchères

Des citoyens demandent de fermer le chemin de ligne de Verchères du Richelieu jusqu'au rang des 14 le 3 août. Il y a opposition de certains citoyens et le conseil remet sa décision.

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

Demande d'une réglementation

À la réunion du 17 août, des citoyens demandent qu'un règlement soit préparé pour légiférer sur la fermeture du chemin de ligne de Verchères. Ce règlement doit prévoir qu'un fossé soit ouvert dans ledit chemin.

Adoption repoussée

Le 14 septembre, l'adoption du règlement est reconduite à la prochaine réunion.

Avis de motion

Le 12 octobre, un avis de motion est adopté par le conseil voulant qu'à une prochaine réunion, un règlement soit adopté concernant la fermeture du chemin de ligne de Verchères.

Homologation du règlement de fermeture

Le 2 novembre, le règlement de fermeture du chemin de ligne de Verchères est adopté à la majorité des voix. Trois conseillers votent pour la fermeture et trois autres votent contre. Le maire vote pour la fermeture. L'ancienne route de Verchères est abolie.

1904

Démolition d'une clôture

Les travaux de la démolition des clôtures de l'ancien chemin de ligne de Verchères sont mis en vente le 4 janvier.

La frontière de Monsieur Édouard Ducharme

Le 2 mai, le conseil autorise Monsieur le Maire à faire enlever la clôture le long du chemin de ligne de Verchères dans la partie longeant la frontière de la propriété de Monsieur Édouard Ducharme.

Le maire est autorisé

Le 6 juin, le maire est autorisé à faire enlever la clôture le long du chemin de ligne de Verchères quant à la partie qui a été abolie. La décision est homologuée à la majorité des voix.

Paiement des comptes

Le 4 juillet, les paiements des comptes pour les travaux d'enlèvement de la clôture du chemin de ligne de Verchères sont autorisés.

Demande de réouverture d'un chemin

Le 18 juillet, des contribuables demandent la réouverture du chemin de ligne de Verchères. La décision est remise

Des contribuables demandent la réouverture

Concernant la réouverture du chemin de ligne de Verchères, le conseil remet sa décision à une prochaine réunion.

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

Avis public

Le 6 septembre, le conseil remet sa décision sur la question de la réouverture du chemin de ligne de Verchères. Un avis public concernant de projet sera publié.

Des frais de procédure sont chargés

Le 19 septembre, des frais de procédure au montant de 3 \$ sont imposés aux demandeurs de la réouverture du chemin de ligne de Verchères.

1915

Encore l'ancien chemin de Verchères

Le 7 juin, des contribuables demandent que l'ancien chemin de Verchères soit remis à la charge de la municipalité. La demande est prise en considération.

L'ancien chemin de Verchères de nouveau

Une requête est déposée voulant que l'ancien chemin de Verchères soit de nouveau ouvert. La demande est prise en considération.

Convocation des intéressés

Le 7 septembre, les intéressés, à la réouverture du chemin de ligne de Verchères, sont convoqués. Ancienne route de Verchères est une nouvelle appellation qui apparait dans le procès-verbal.

Avis de règlement

Le 4 octobre, un avis de motion est déposé concernant la réouverture de l'ancienne route de Verchères.

Une pétition

Une pétition est proposée par le conseil voulant connaître l'opinion des citoyens de la paroisse au sujet de la réouverture du chemin de ligne de Verchères. Cette proposition est adoptée à la majorité des voix le 13 octobre.

Opposition à la réouverture

Les citoyens semblent opposés à la réouverture de l'ancien chemin de ligne de Verchères. L'annulation de la demande de réouverture est annulée. Cette proposition est adoptée à la majorité des voix le 18 octobre.

Une autre opposition

Monsieur Wilfrid Vary et autres citoyens s'opposent à la réouverture de la route connue sous le nom de montée du moulin-à-vent de Cyrille Laflèche. Ce chemin se dirige à partir de la rivière Richelieu jusqu'à la paroisse de Sainte-Théodosie. (Il m'est

difficile de situer ce chemin)

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

1924

Ouverture d'une route

Le 20 février, les intéressés pour l'ouverture d'une route débouchant au rang des 14 par la montée de Verchères sont réunis devant le conseil. L'homologation d'un avis de motion sera présentée à une prochaine assemblée de conseil.

1927

Notification au conseil

Un avis est donné, par Monsieur Hermen Jeannotte, avisant le conseil de bien vouloir faire des travaux de nettoyage le long de l'ancien chemin de ligne de Verchères. Ce 7 septembre, le conseil prend l'avis en considération, mais prétend que ce chemin est fermé depuis plusieurs années et que conséquemment ce chemin n'est plus à la charge de la municipalité.

On n'est pas du même avis

Considérant l'avis donné sur les travaux de mitoyenneté le long de l'ancien chemin de Verchères, il est proposé et appuyé d'ajourner de nouveau pour prendre une décision sur cette question lors d'une prochaine réunion.

Un amendement est proposé et appuyé, voulant que cette question ne soit pas prise en considération, vu que l'article 467 du code municipal règle le cas.

La motion principale est mise aux voix, trois conseillers votent pour.

La motion d'amendement est mise aux voix, trois conseillers votent pour.

Le maire vote pour l'amendement le 12 octobre.

1928

Contestation de la fermeture du chemin de ligne de Verchères

Monsieur le maire, le 3 octobre, fait rapport au conseil. Il mentionne que le conseil de comté a déposé un avis de motion aux fins d'adopter un règlement qui rendra nulle la résolution de fermeture du chemin de ligne de Verchères par le conseil de la municipalité de Saint-Marc. Le conseil de comté allègue que ce chemin exigé par le Grand-Voyer avant 1870 ne pouvait pas être fermé par le conseil local après son érection. En conséquence, il serait très important de défendre la cause de Saint-Marc et de prendre les moyens nécessaires pour rejeter cette motion du conseil de comté de Verchères suivant l'opinion juridique de Me Laurendeau. Il est résolu d'autoriser le maire et le secrétaire à prendre les opinions nécessaires pour combattre l'avis de motion du conseil de comté de Verchères.

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

1951

Demande de graveler un chemin

Monsieur Albert Blanchard s'adresse au conseil le 7 mars. Sa demande veut que son chemin privé sur sa terre serve depuis longtemps de chemin public. Cette partie du chemin est une partie de l'ancienne route de Verchères. En conséquence, il demande le gravelage de cette partie de route. Si le conseil ne consent pas à le faire, Monsieur Blanchard demande que la route du bas des 14 soit gravelée et conservée et que son amélioration soit décidée prochainement.

Avis de règlement

Ce 4 juillet, un avis de règlement concernant l'ancienne route de Verchères est déposé à la table du conseil.

1952

Une nouvelle requête

Une autre requête est déposée voulant que la route de Verchères soit fermée à partir du rang des 60 jusqu'au rang des 14. La même requête stipule qu'une nouvelle route soit ouverte pour relier le rang des 60 au rang des 14 en passant sur le lot 102, propriété de Monsieur Albert Blanchard.

Des citoyens présents à cette réunion du 6 août s'opposent à une nouvelle route chez Monsieur Blanchard et demandent un avis de règlement à cet effet.

Le conseil présente un avis de règlement favorisant l'ouverture d'une nouvelle route sur la propriété de Monsieur Blanchard.

La municipalité prend à sa charge l'entretien de l'ancienne route de Verchères entre le rang des 30 et la rivière Richelieu.

Réouverture d'une partie de route

Ce 3 septembre, une requête est présentée au conseil voulant la réouverture de l'ancienne route de Verchères à partir du rang des 60 jusqu'à la rivière Richelieu.

Discussion

Le conseil discute du problème de l'ancienne route de Verchères le 3 décembre. La question n'est pas résolue.

1954

Divers travaux

Malgré qu'aucune décision n'est prise concernant l'ouverture de l'ancienne route de Verchères, des travaux d'entretien sont exécutés. La décision est prise le 5 mai.

Avis de fermeture

Le premier septembre, un avis de règlement est déposé voulant la fermeture d'une partie du chemin. *Le rapport de cette réunion ne précise pas de quel chemin il s'agit.*

CHEMIN DE LIGNE DE VERCHÈRES

1955

Entretien

Il ne semble pas y avoir de nouvelle réglementation sur l'ancienne route de Verchères.

Mais le 5 janvier, l'entretien d'hiver de l'ancienne route de Verchères est confié à 1 \$/h.

1958

Entretien

Le 2 janvier, le conseil accorde à Monsieur Noel Petit l'entretien de l'ancienne route de Verchères dans la partie commençant à son intersection avec le rang des 30 jusqu'à la rivière Richelieu. L'entente est signée pour 1.50 \$/h. Il en est de même pour l'hiver 1969.

1970

Clôture

Monsieur Julien Hébert est autorisé le 8 septembre à faire les ponts traversant l'ancienne route de Verchères et la réfection de la clôture.

Recherches : Jacques Hébert

Sources : Procès-verbaux municipales 1855-1970

Publication : août 2013